

# REUNION DU COMITE DES PARTENAIRES REGIONAL (COPART)

**DU 10 JUIN 2025**

- Il est procédé à l'appel des participants présents
- Adoption des comptes-rendus des COPART régionaux des 11 mars et 04 avril 2025
- Chaque point à l'ordre du jour est ensuite développé.

A l'ordre du jour :

## **Evolutions tarifaires**

Le COPART régional du 10 juin 2025 s'est concentré sur les évolutions tarifaires proposées pour les services de transport régional ZOU !, avec :

- Une réduction de 20 % des abonnements pour les lignes express ZOU ! (TER, Chemins de fer de Provence, et lignes de bus express) excluant les lignes de proximité et incluant un seuil de prix minimum équivalent à l'abonnement mensuel ZOU ! Proximité (33€).
- A partir de 2026, un nouvel abonnement annuel régional illimité ouvrant l'accès à tout le réseau de transport régional ZOU ! express (train, bus, covoiturage) avec possibilité de paiement mensuel. Cette initiative nécessite la mise en œuvre du SIBR (Système d'Information Multimodal Régional).
- Intégration au système tarifaire ZOU ! pour les abonnés de la nouvelle ligne de covoiturage lancée entre Toulon et Cuers, ouverte officiellement aux passagers le 23 juin 2025.

Les participants ont exprimé des réactions mitigées concernant les réductions tarifaires proposées :

**La CLCV** a salué la volonté de la Région de faire converger les abonnements. Cependant elle demande si les usagers eux-mêmes sont à l'origine de la demande de baisse des abonnements, alors que ceux-ci sont déjà très attractifs, contrairement aux utilisations occasionnelles, pointant ainsi une orientation qui tend à creuser un fossé entre les usagers. Pour le covoiturage, la question a été posée de retour d'autres expériences dans cet esprit. Est saluée l'opportunité d'utiliser les abonnements Zou pour utiliser cette ligne de covoiturage. La CLCV indique un point de vigilance à avoir sur les recettes de la Région puisque ces mesures vont faire baisser ses recettes et demande quels sont les objectifs chiffrés attendus en termes d'augmentation du nombre d'abonnements. La baisse de tarifs va-t-elle vers une convergence pour un titre unique ? Concernant le VMR, les associations d'usagers souhaitent qu'il soit utilisé pour développer l'offre, non pour faire baisser les tarifs.

**L'U2P** souhaite connaître la quote-part des actifs dans le nombre des abonnés pour mesurer ce qui bénéficie aux salariés.

La réponse régionale confirme le pourcentage de 96% d'actifs et de 90% de salariés

**L'U2P** est très étonné par le chiffre de 96% des actifs. Les employeurs payent 50% de l'abonnement donc cela ne constituera pas une grosse baisse de charges pour les salariés. Pour le covoiturage, il pointe le fait qu'il n'y a pas assez de places sur les parkings pour se stationner et prendre son covoiturage ;

La réponse régionale s'appuie sur le constat que l'augmentation du nombre d'abonnés croît plus rapidement que l'augmentation de la fréquentation. La baisse de 20% va bénéficier aussi bien aux usagers qu'aux chefs d'entreprise.

Pour le covoiturage il faut effectivement mettre des moyens pour renforcer des aménagements adéquats.

Enfin s'agissant du VMR, son produit a vocation à financer le choc d'offre que la Région organise pour répondre aux besoins de déplacement. L'augmentation du budget de fonctionnement est proche de 100 Millions d'euros, il y a donc une augmentation de l'offre également. Une partie du VMR est fléchée sur des zones dépourvues ou faiblement pourvues en offre de mobilité.

**La FNAUT** n'a pas de doléance sur le prix des abonnements ni d'en baisser le coût. Elle indique en revanche avoir beaucoup de doléance des usagers sur les billets unitaires. Elle votera contre la baisse du prix des abonnements, en demandant une baisse sur les titres unitaires. Concernant le covoiturage, elle précise que ce n'est pas à la Région d'organiser cette ligne, étant donné qu'il existe déjà des transports en commun sur ce parcours.

L'équipe de la Région précise que la politique tarifaire régionale vise le report modal, en favorisant les déplacements du quotidien (Abonnement, carte solidaire avec plafond réhaussé). Elle précise également une augmentation de 14% de la fréquentation en 2024 et une tendance à la hausse également pour 2025, tout en soulignant la recherche d'un bon équilibre entre les différentes tarifications (Zou malin, billet groupe, forfait journée 04/05 et autres). Pour le covoiturage, l'offre est complémentaire et reste expérimentale, le but n'étant pas de mettre les modes de déplacement en concurrence les uns les autres mais bien de proposer des solutions de report modal.

L'équipe de la Région précise qu'en ce qui concerne les billets unitaires, il existe des dispositifs tels que la carte Zou Malin ! Ou les tarifs mini-groupe.

#### **Votes :**

5 favorables

3 défavorables

11 abstentions

2 personnes n'ont pas pris part au vote considérant qu'il n'est pas possible d'émettre un seul avis pour des thématiques différentes.

#### **Avis favorable du Comité des Partenaires**

La Région va tenter d'apporter des améliorations sur la question de dissociation des sujets soumis au vote

#### **Pour information**

#### **Délégation de service public sur les territoires des Bouches du Rhône et du Vaucluse (transport routier de personnes)**

- Le renouvellement de huit contrats DSP pour les services de transport routier régional, ZOU ! Proximité, dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône a été annoncé. Les mises à jour clés incluent l'introduction de véhicules à faibles émissions, l'accessibilité pour les personnes handicapées, et l'amélioration des mesures de sécurité.

## **Bilan qualité de services :**

- Des améliorations significatives de la ponctualité et de la fiabilité des trains ont été rapportées pour 2024-2025. La Région a également souligné les efforts pour améliorer la satisfaction des clients grâce à des audits et enquêtes réguliers.
- Le Centre de Relation Clients (CRC) fournit des informations en temps réel sur les retards via l'application ZOU, permettant aux usagers de suivre les véhicules en direct et de recevoir des mises à jour sur le trafic.
- La certification des entreprises est perçue comme un critère important pour garantir un service de qualité. Les entreprises certifiées semblent mieux répondre aux plaintes des usagers et mettre en œuvre des actions correctives.
- L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap est étudiée, y compris les défis liés à la fonctionnalité des quais ou des arrêts.

Les participants ont soulevé plusieurs questionnements :

**APF** souhaite savoir si le pourcentage des contrôles de l'accessibilité est connu dans le détail par car et arrêt. Il aimerait qu'une ligne apparaisse sur le diaporama. Une plateforme avec manipulation mécanique permettrait de pallier les dysfonctionnements éventuels.

La réponse régionale indique que lors des contrôles en ligne la présence de la place PMR est vérifié (*Personne à Mobilité Réduite*) ; toutefois le fonctionnement de la plateforme n'est pas systématiquement vérifié pour des raisons d'exploitation (immobilisation nécessaire donc retard) ; mais il est possible de contrôler plusieurs bus d'un coup sur un dépôt d'un transporteur de manière ponctuelle. Des suggestions ont été faites pour inclure des mesures d'accessibilité dans les futurs rapports.

**L'U2P** évoque les statistiques sur la sécurité et la ponctualité, à Toulon Sainte Maxime avec des retards et des conduites dangereuses signalés (retour de touristes).

La réponse régionale précise que les détails sur chaque chiffre est connu mais que la ponctualité des lignes touristiques dans le Var reste difficile à maintenir, en raison des embouteillages chroniques en période estivale. Les transporteurs rencontrent des difficultés pour respecter les horaires. Sur la question de la sécurité si les passagers constatent une conduite dangereuse, il convient de le signaler. Les rapports sont transmis aux transporteurs, qui peuvent convoquer le conducteur concerné et analyser les données du chronotachygraphe pour vérifier les infractions.

**L'U2P** demande s'il y a un moyen de contacter directement dans le car.

La réponse régionale indique qu'il n'existe pas de moyen direct pour les passagers de signaler un problème à l'intérieur des véhicules. Cependant, les incidents signalés via d'autres canaux sont traités rapidement.

**La FNAUT** insiste sur les chemins de fer de Provence. Les irrégularités viennent aussi de problèmes de personnel sur des postes sensibles. Pour les cars besoin d'une prise en charge des usagers en cas de problème ou de correspondance ratée.

La réponse régionale indique qu'elle est bien consciente de la problématique des correspondances manquées entre différents opérateurs restent un problème récurrent et travaille sur le sujet.

Fin de la séance 19h20

## Récapitulatif des présents et des votes

PRESIDENT*	VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES	COMMENTAIRES
Jean-Pierre SERRUS	Pour	

\*voix du Président prépondérante en cas de ballottage

ASSOCIATION DE PERSONNES SITUATION HANDICAP		
<b>APF</b>		
Nombre de représentants	VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES	COMMENTAIRES
1/1	Pour	
ASSOCIATIONS D'USAGERS		
<b>FNAUT</b>		
Nombre de représentants	VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES	COMMENTAIRES
1/1	Ne prend pas part au vote car trop de sujets pour un vote unique	Favorable pour réduction trajet Marseille-Briançon et Contre pour le reste
<b>CLCV</b>		
Nombre de représentants	VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES	COMMENTAIRES
1/1	Abstention	
<b>UFC QUE CHOISIR</b>		
Nombre de représentants	VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES	COMMENTAIRES
0/1		
<b>HABITANTS</b>		
Nombre de représentants	VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES	COMMENTAIRES
3/10	Pour	
<b>EMPLOYEURS</b>		
<b>U2P</b>		
Nombre de représentants	VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES	COMMENTAIRES
4/8	3 Contre (une personne absente au moment du vote)	Abstention pour le vote du CR du 04/04 car absent le 04/04 - Trop de questions pour un vote
<b>CPME SUD</b>		
Nombre de représentants	VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES	COMMENTAIRES
0/8		
<b>MEDEF</b>		
Nombre de représentants	VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES	COMMENTAIRES
8/8	Abstention	1 représentant s'abstient pour le vote des CR car absent les 11/03 et 04/04

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORTS</b>		
<b>UTPF</b>		
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
0/1		
<b>FNTV</b>		
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
0/1		
<b>CCIR</b>		
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
1/1	Abstention	
<b>ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES</b>		
<b>CFDT</b>		
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
0/1		
<b>CGT</b>		
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
0/1		
<b>CGT FO</b>		
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
0/1		
<b>CFE CGC</b>		
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
0/1		
<b>CFTC</b>		
<b>Nombre de représentants</b>	<b>VOTE EVOLUTIONS TARIFAIRES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
1/1	Abstention	

<b>SYNTHESE</b>	<b>PRESENTS EN REUNION : 21</b>	<b>NOMBRES DE VOTES EXPRIMES : 8</b>	<b>AVIS SUR EVOLUTIONS TARIFAIRES PROPOSEES / FAVORABLE</b>
	<b>PRESENTS AU MOMENT DU VOTE : 20</b>	<b>5 FAVORABLES</b>	
	<b>VOTANTS : 19</b> (un membre n'a pas souhaité prendre part au vote)	<b>3 DEFAVORABLES</b>	
		<b>(11 ABSTENTIONS)</b>	